Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 59 (1949-1950)

Heft: 9-10

Rubrik: Nos mots-croisés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le secrétaire général dans les sections

M. Gilbert Luy, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, a parlé devant les collaboratrices de la section de Zurich du travail de la femme dans la Croix-Rouge américaine, devant le comité de la même section de l'organisation des Croix-Rouges américaine et suisse, et devant le comité de la section de Berne-Oberland de divers problèmes actuels de la Croix-Rouge suisse.

Un congrès de transfusion

Le Prof. Dr A. von Albertini et le Dr H. Spengler représenteront la Croix-Rouge suisse au Congrès de la Société internationale de transfusion, qui aura lieu à Paris du 1er au 3 août prochains.

Une de nos collaboratrices à l'honneur

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que Madame Dora Bourquin vient d'être nommée directrice-adjointe de l'Office genevois des mineurs.

Une mise au point de la Croix-Rouge suisse

Un «Comité des partisans de la paix» recueille actuellement dans différentes régions de la Suisse des signatures destinées à une pétition pour l'interdiction de l'arme atomique. Ainsi que quelques-unes de nos sections nous en ont informés, on fait courir le bruit que la Croix-Rouge suisse est à l'origine de cette pétition, ou encore qu'elle la patronne. Cette allégation pourrait paraître vraisemblable, car dans la pétition, les initiateurs se réfèrent à l'appel que, en corrélation avec les nouvelles Conventions de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge a lancé en mai 1950 aux pays signataires au sujet de l'interdiction de l'arme atomique.

La Croix-Rouge suisse déclare n'avoir aucun rapport quelconque avec les promoteurs de la pétition et avec la collecte de signatures. Elle s'élève énergiquement contre l'emploi abusif du nom de la Croix-Rouge pour une action qui poursuit ouvertement des buts politiques. La Croix-Rouge suisse ne manquera pas d'en avertir les autorités de police compétentes.

Cependant, la Croix-Rouge suisse se fait un devoir de proclamer qu'elle soutient énergiquement tout effort tendant à protéger la population civile de façon efficace contre les horreurs de la guerre moderne. Les organes de la Croix-Rouge suisse étudient actuellement les mesures pratiques découlant de la nouvelle Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, que la Croix-Rouge suisse devra appliquer en collaboration avec les autorités.

VOUS QUI PARTEZ COURIR EN TOURISTE OU EN CAMPEUR, A PIED, EN VELO, EN VOITURE, LES PAYS QUI NOUS ENTOURENT...

Souvenez-vous de respecter les champs, les bois, les propriétés et les cultures autant que les hommes qui y vivent. Cette herbe que vous piétinez, ces branches que vous cassez, ce bétail que vous effrayez, ce feu mal éteint que vous laissez derrière vous, c'est le pauvre budget d'une famille qui en fera les frais.

Nos mots-croisés

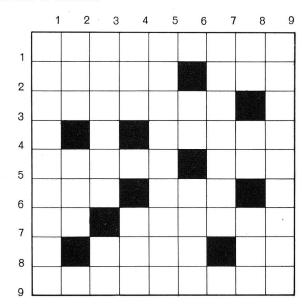
Solution du problème précédent:

Horizontalement:

Arbalètes. 2. Rues. — Lobe. 3. Minérales. 4. Ené. — Eno.
Me. — DCA. — Es. 6. Esaü. — Lest. 7. Orbes. 8. Tu. — Cas. — Si. 9. Sémiramis.

Verticalement:

1. Armements. 2. Ruines. — Ue. 3. Bene. — Ao. 4. Ase. — Durci. — 5. Roc. — Bar. 6. Ela. — Alésa. 7. Tôle. — Es. 8. Ebènes. 9. Sésostris.



Messieurs, la Cour!

Horizontalement:

- 1. Pas de procès sans eux.
- Le demandeur débouté l'est souvent. S'il est de lumière, éclaire le juge.
- 3. La justice l'est, en Angleterre.
- 4. Evêché dont un célèbre titulaire ne s'embarrassait guère de droit, même canon.
- 5. Echoua, par exemple dans sa procédure. Ce que fit le plaideur malmené par l'avocat adverse.
- Ville d'Autriche, à ne pas confondre avec celle d'où partit certaine dépêche qui donna lieu à une drôle de procédure.
 En anglais, c'est un juste.
- Pronom qui accompagne presque toujours le verbe «pourvoir en cassation». — Le juge la met à profit pour réfléchir à ses causes pendantes.
- Héréditaire, l'avocat y voit une circonstance atténuante pour le prévenu. — A bon dos, devant les tribunaux pénaux.
- 9. Les demandeurs le font souvent, du dommage subi.

Verticalement:

- 1. Elle a souvent recours à l'assistance judiciaire.
- L'agneau qui en est couronné est symbole d'innocence. Le plaideur malchanceux compare souvent le magistrat à cet animal.
- 3. Surveillance attentive. Possessif.
- Manifestée par le Ministère public. Jeune Breton qui ne se destine vraisemblablement pas au barreau (de bas en haut).
- 5. Qualifie un argument utilisé par un plaideur dans l'embarras.
- Le jugement l'est souvent en public. Artiste hollandais qui aimait mieux les fleurs de jardins que celles de rhétorique juridique.
- Trop court, celui de Cromwell déclancha pas mal de procédure.
- Eclairait certains greffiers accroupis. Onomatopée pour le ricanement d'un plaideur débouté. — Souvent agressif, au prétoire.
- 9. Les avocats le font des circonstances atténuantes.